

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU Jeudi 1^{er} mars 2018

A 20 h 00 – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
26/02/2018	26/02/2018	13	10	12
L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, M. Jean BRIERE, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON arrivée à 20 h 16, M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Geneviève HEMERY, M. Jean-Yves MONTAJAULT arrivé à 20 h 18, M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET Ont donné pouvoir : 1. Mme BRETAGNE M. a donné pouvoir à Mme BERTHEAS 2. Mme FABRE N. a donné pouvoir à Mme CHERON Absente : Mme Nathalie BOUTTIN Secrétaire de Séance : M. Emmanuel THIMONT		

Le procès-verbal du 18 janvier 2018 sera soumis à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Modification du PLU – STECAL « Pierre Morin »
- II. Présentation du dossier pour le projet de gendarmerie
- III. Effectifs scolaires et projet de fermeture de classe
- IV. Complexe Communal – définition du chauffage et bornage Mme SOREAU
- V. Projet éolien « Vents d'Oc »
- VI. Questions diverses



I. Modification du PLU – STECAL « Pierre Morin »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de modification du PLU concernant la création d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limitées) adapté à la propriété communale « Pierre Morin ».

Ce document sera présenté à la commission départementale.

Il permettra d'obtenir les autorisations administratives qui contribueront à l'évolution et au changement de destination de chacun des bâtiments de l'ancien siège social agricole.

Une enquête publique sera nécessaire avec désignation préalable d'un commissaire enquêteur



II. Présentation du dossier pour le projet de gendarmerie

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a évoqué lors du dernier conseil communautaire la possibilité d'une construction d'une nouvelle gendarmerie (bureaux et une vingtaine de logements) sur le territoire de la nouvelle communauté de communes.

Ces nouveaux locaux remplaceraient les bâtiments actuels de Oisseau-le-Petit et Fresnay-sur-Sarthe.

Afin d'envisager cette nouvelle implantation, il est nécessaire de s'assurer d'avoir à disposition un terrain constructible d'une surface suffisante et présentant un certain nombre d'atouts pour accueillir les nouveaux services de gendarmerie ainsi que les familles.

Le conseil municipal a donc décidé de mettre à disposition gracieusement le terrain constructible dit « Le Champ de la Planche » d'une surface de 15 000 m². Cette propriété communale est classée dans la zone 1AUa et peut donc être viabilisée dès à présent.

Les services de la mairie ont donc réalisé un document complet pour confirmer la candidature de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré à l'accueil de cette nouvelle gendarmerie.

Le terrain concerné présente de nombreux atouts : tous les réseaux (Eaux Usées, Eau Potable, Electricité, téléphone, fibre très haut débit) sont présents à proximité. Les services administratifs (mairie, école, garderie et cantine sont à 250 mètres ; les abris-bus pour les transports des enfants aux collèges et lycées sont à moins de 5 minutes).

Le conseil municipal confirme sa proposition et demande à Monsieur le Maire de déposer la candidature de la commune auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



III. Effectifs scolaires et projet de fermeture d'une classe

Monsieur le Maire évoque aux membres du conseil municipal le courrier reçu de Monsieur MILVILLE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Sarthe, faisant état de la fermeture possible d'une classe de l'école communale à la rentrée de septembre 2018.

Cependant, fin janvier 2018, deux nouvelles familles ont inscrit leurs enfants dans l'école permettant d'atteindre un effectif potentiel de 78 élèves pour septembre 2018.

Ce chiffre est clairement supérieur au seuil de fermeture annoncé et confirmé par Monsieur MAHOUI, Inspecteur de l'Education Nationale.

Aussi, Monsieur le Maire, se déclare surpris de la décision de la commission départementale de confirmer l'inscription d'une fermeture de classe.

Un nouveau décompte est programmé début juin 2018 ; sur les bases officielles connues de nos services, nous avons un nombre d'élèves supérieur au seuil de fermeture.

Monsieur le Maire considère que si tout le monde respecte sa parole et ses engagements (inspection, parents d'élèves, enseignants et élus) la 4^{ème} classe devrait être maintenue.

Cette décision est grave puisqu'elle conditionne les conditions de travail des enseignants et des personnels d'accompagnement ; il n'y a aucune raison que les élèves des petites écoles rurales ne bénéficient pas d'autant d'intérêt que les autres. Le dédoublement des enseignants dans certaines classes urbaines ne devant pas se faire aux dépens de nos petites écoles de campagne.

Le service public doit être assuré dans toutes les écoles avec la même exigence de qualité.

Un courrier va être transmis en ce sens aux services de l'Education Nationale, auprès de Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Préfet ainsi que de Monsieur le Député et les sénateurs.



IV. Complexe communal – définition du chauffage et bornage Mme SOREAU

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du suivi du dossier concernant l'aménagement et la réhabilitation du complexe communal.



V. Projet éolien « Vents d'Oc »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur PFRIMMER de la société Vents d'Oc qui lui a fait part d'un pré-projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, de Saint-Germain-sur-Sarthe et de Fyé.

Une seconde rencontre a eu lieu avec les maires et adjoints des autres communes courant février.

Avant d'engager une étude environnementale plus complète, la société sollicite l'avis des conseils municipaux. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent de rencontrer le responsable de l'entreprise pour une information plus complète de ce pré-projet.

Un avis favorable est formulé ; une date sera donc proposée dans les prochaines semaines pour compléter l'information du conseil municipal avant la formulation d'un avis.



VI. Questions diverses

Monsieur le Maire évoque devant les membres du conseil municipal plusieurs articles de presse récents où il est cité sans avoir été contacté par les correspondants de presse.

Ces articles font état de la fusion des communes et des démarches engagées par les communes de Fresnay sur Sarthe et Saint Germain sur Sarthe.

Un tour de table est donc proposé sur le sujet.

Des débats, il ressort que :

- Le conseil municipal n'envisage de fusionner avec aucune commune d'ici 2020.
- Une réflexion peut cependant être engagée avec les communes limitrophes sur un futur projet de territoire.
- La commune de Saint-Ouen-de-Mimbré envisage son développement dans la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans laquelle elle est engagée ; avant d'envisager de nouvelles démarches administratives et fiscales, il nous semble judicieux d'intégrer dans un premier temps toutes les modifications liées à cette fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15